

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation continue

SE02 - SÉCURITÉ

DÉTAILS DE LA FORMATION

+ OBJECTIFS

- Maintenir les compétences du SST à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale
- Apprendre à penser à l'accident avant qu'il ne survienne, le supprimer ou faire supprimer
- Faire remonter les situations dangereuses repérées aux personnes chargées de la prévention

+ Public

- Tous publics

+ Prérequis

- Savoir lire et parler la langue française et présentant les aptitudes médicales requises
- Être titulaire du certificat SST et ayant suivi la formation initiale

+ Durée

- 1 jour, soit 7 heures de formation théorique et pratique

+ Nombre de stagiaires par session

- de 4 à 10 par groupe

+ Budget

- Inter-entreprises : 125 € H.T / personne
- Intra entreprise : nous consulter

+ Accessibilité aux personnes handicapées

- Module de formation ouvert à tous
- Adaptations possibles, nous contacter via le formulaire de contact sur notre site web

+ Modalités d'accès

- Nous contacter via le formulaire de contact sur notre site web
- Inscription au module après évaluation

+ Délai d'accès

- 4 semaines et sera en fonction des disponibilités de nos formateurs

+ MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Programme conforme à la recommandation de l'INRS
- Alternance entre apports théoriques et applications pratiques
- Utilisation des mannequins adulte, adolescent et nourrisson
- Utilisation d'un masque individuel pour chaque mannequin

+ MODALITÉS D'ÉVALUATION ET FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Contrôle individuel suivant la grille (MAC) de certification des compétences du SST de l'INRS
- Épreuves certificatives et bilan de la formation
- Certificat de sauveteur secouriste du travail
- Enquête de satisfaction stagiaire
- Bilan formateur / formatrice
- Remise d'une attestation individuelle de formation
- Délivrance d'une grille des compétences
- Enquête de satisfaction client

PROGRAMME DE FORMATION

- + Rappel général à la prévention**
- + Rappel de la protection en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques**
- + Rappel de comment reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement**
- + Rappel de comment supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime du danger sans s'exposer lui-même**
- + Rappel de l'examen de la victime**
- + Rappel de comment faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise**
- + Rappel de comment être capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)**
- + Rappel de comment secourir : les gestes d'urgence selon les cas d'accidents**